

PARCOURSUP, SAISON 2 : MISSION ACCOMPLIE OU MISSION IMPOSSIBLE?

La plate-forme Parcoursup, objet de toutes les attentions ministérielles l'an passé à l'occasion de sa mise en place et censée remplacer l'obsolète Admission Post Bac avec une redoutable efficacité a-t-elle cette année corrigé tous ses loupés détectés en septembre 2018 ? Pas si sûr même si une chose l'est : la volonté du gouvernement par la voix de Frédérique Vidal (Ministère de l'Enseignement Supérieur) de brouiller les pistes...enfin les chiffres, surtout.

Alors, essayons de faire le point sur la question...en attendant la prochaine saison.

LA GUERRE DES CHIFFRES AURA-T-ELLE LIEU ?

En 2018, 898.054 personnes se sont inscrites sur Parcoursup, dont 639.905 lycéens. Ils ont formulé 6,9 millions de vœux d'orientation dans plus de 14.500 formations.

En 2019, 788 840 candidat.es dont 639 889 lycéen.nes pour peu ou prou les mêmes nombres de vœux et de formations.

A la mi-juillet l'an dernier, 68 510 candidat.es n'avaient reçu aucune proposition d'affectation. Soit 8,43% des 812 050 candidat.es ayant confirmé au moins un vœu sur la plateforme.

Cette année, aux mêmes dates et d'après les sources du Ministère⁽¹⁾, c'est précisément 7,88% des candidat.es qui n'ont donc eu absolument aucune proposition d'affectation. Pour le Ministère, la procédure aurait fonctionné "plus rapidement" cette année. Certes et encore faut-il le prouver, mais c'est donc tout de même à relativiser, puisque le taux d'élèves sans proposition n'a baissé que de 0,55 point.

Autre élément important à prendre en compte : cette année, on ne connaît pas le nombre de candidat.es ayant reçu au moins une proposition mais ne l'ayant pas encore définitivement acceptée.

L'an dernier, ils étaient 148 787 le 17 juillet, ce qui ajouté aux 68 510 candidat.es sans proposition, portait le taux de candidats n'ayant pas encore trouvé leur formation à 26,75%.

Cette année, il est donc impossible de faire le même calcul, puisque le Ministère, bien plus prudent est beaucoup moins transparent sur les données qu'il fournit. Ce n'était pas le cas l'an dernier.

De plus, il paraît évident de comparer les situations de 2018 et de 2019 puisque l'an dernier, la procédure a duré jusqu'en septembre alors qu'elle s'est terminée mi-juillet, cette année.

LES NOUVEAUTES DU CASTING DE 2019 ONT-ELLES ETE PERFORMANTES ?

Liste d'appel versus liste d'attente ⁽²⁾ : Késako ?

La première des « petites nouveautés » de cette année, mise en place en vue d'apporter plus de sérénité aux postulant.es sur liste d'attente : la position sur liste d'appel semble plutôt avoir brouillée les pistes et embrouillée tout le monde sans parvenir à nous enfumer sans pour autant faire baisser le taux d'adrénaline des

candidat.es, bien au contraire. La liste d'appel restant statique au contraire de la liste d'attente mise à jour automatiquement au fur et à mesure des désistements. Ces informations ont démuné les candidat.es plus qu'elles ne les ont rassuré.es. Comment en serait-il autrement, alors qu'on fournit à des humain.es les valeurs intermédiaires d'un algorithme informatique, données parfaitement inutilisables pour prendre une décision !?

L'anonymisation des candidat.es: un bien vilain mot synonyme de statut-quo.

Décidée en milieu de procédure, mi-février et annoncée comme la grande nouveauté de la procédure, ce fût la fausse-bonne idée de l'année !

"Concrètement, cela devait se traduire par l'anonymisation du nom, prénom, adresse du domicile et âge du candidat dans les dossiers Parcoursup, dès lors que ces données n'étaient pas nécessaires à un examen éclairé du dossier du candidat", d'après le communiqué de presse du Ministère⁽³⁾.

In fine très peu mise en œuvre, celle-ci devait assurer une pseudo égalité des candidatures à compétences identiques. Impossible à mettre en place pour des candidatures induisant des demandes d'internat ou lors de passage de concours et/ou d'entretien, cette procédure n'a concerné que les demandes de poursuite d'étude en Licence (peu sélectives) et pour l'accès à certaines CPGE (classe prépa)...et encore, à la marge. En effet, si une partie des dossiers était bien anonymisée, il a été difficile de garder le secret longtemps. "Pour d'évidentes raisons pratiques, les appréciations sur les bulletins scolaires et les pièces justificatives de titres ou de diplômes, qui ont été produites par les candidat.es en réponse aux demandes des formations, n'ont pas été anonymisées." En lisant la lettre de motivation ou la fiche "activités et centres d'intérêt" mise en ligne, l'établissement pouvait aussi très facilement déterminer le sexe du/de la candidat.e. Un coup d'été dans l'eau.

De plus, l'inscription du lycée d'origine, donnée qu'il aura été intéressant de laisser dans l'anonymat n'a jamais été envisagée de l'être. La provenance géographique du candidat.e ainsi que l'inscription de son lycée d'origine n'ont donc jamais été masqués. Pourtant il aurait s'agit ici de gommer ici un marqueur social des plus discriminant ⁽⁴⁾.

THE BUG OU LA MOUCHE QUI EST VENUE FRAGILISER L'USINE-A-GAZ PARCOURSUP

Intervenue dès les premiers jours de la campagne 2019, « *une erreur humaine qui n'aurait pas dû se produire* » selon les propos même de Frédérique Vidal a provoqué la réinitialisation des propositions d'affectation pour près de 400 formations d'une dizaine de milliers de candidat.es. Chiffres peu documentés, le Ministère préférant éviter trop de transparence à ce sujet prêt à rejeter la faute sur des candidat.es qui auraient mal cliqué, mal compris les consignes, mal configuré leur recrutement. Quel dommage en effet, l'utilisation de la plate-forme Parcoursup étant d'une simplicité enfantine !

PARCOURSUP ET SÉLECTION : UN RETOUR VERS LE FUTUR ?

Parcoursup réussit donc le triple exploit d'être moins compréhensible, plus lent et moins fiable que la procédure qu'il remplace. Et on appelle ça le progrès ! Preuve

ultime que cette procédure est largement : l'organisation d'une campagne téléphonique pour résoudre les problèmes !

Rappelons que le SUNDEP-Solidaires a été signataire d'une intersyndicale public/privé construite autour du non-renseignement par les enseignant-es des items du pavé que constitue la fiche avenir.

Le gouvernement bouleverse à la vitesse d'un TGV l'articulation entre enseignement secondaire et supérieur. Le plan ORE⁽⁵⁾ fait l'objet de laboratoire d'expérimentation.

Nous devons stopper cette marche en dédiée à des valeurs libérales que nous ne partageons pas. Notre jeunesse ne doit pas être sacrifiée devant l'hôtel de l'utilitarisme !

- (1) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid142122/tableau-de-bord-2019-des-indicateurs-de-parcoursup.html>
- (2) Pour bien saisir le concept : <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/parcoursup-liste-d-attente-et-liste-d-appel-quelle-difference.html>
- (3) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid139163/parcoursup-les-representants-des-etablissements-ont-ete-recus-au-ministere-sur-l-anonymisation-des-dossiers-en-2019.html>
- (4) A ce sujet ce sont les représentants des formations qui ont confirmé qu'il leur était nécessaire de disposer d'informations sur l'environnement scolaire du candidat.
- (5) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>